

COMMUNE DE BATZENDORF

République
française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

ARRETE MUNICIPAL

n°AR 2026/10

du 28 mai 2026

(libertés publiques et pouvoirs de police – police municipale)

Objet : Restriction temporaire de la circulation rue du Moulin

Le Maire de la Commune de Batzendorf,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2542-1, L.2542-2 et L.2542-3 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant que l'inauguration liée à l'ouverture du commerce « Festival des pains » nécessite un empiètement sur la chaussée entraînant des mesures temporaires de restriction de la circulation ;

ARRETE

Article 1er

La circulation des véhicules se fera sur chaussée rétrécie **du 2A au 4 rue du Moulin**

Samedi 30 mai 2026 de 9h00 à 12h00

L'accès des riverains sera maintenu.

Article 2

En vertu de l'arrêté 2013/10 du 23/07/2013 il est rappelé que la vitesse est limitée à 30km/h.

Article 3

La signalisation appropriée sera posée, entretenue et déposée après l'événement par la commune de Batzendorf.

Article 4


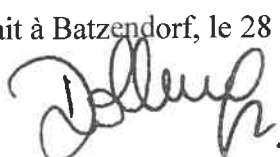
Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5

Ampliation du présent arrêté est adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Madame la Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de la CeA à Haguenau

Fait à Batzendorf, le 28 mai 2026



Le Maire : Isabelle DOLLINGER

Publié en ligne le : 28 MAI 2026

Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.